



La Cgt Educ'Action de l'académie de Nice



CGT EDUC'ACTION

U.D CGT Nice
34 rue Jean Jaurès
06000 NICE
nice@cgteduc.fr
06.62.01.08.93

à Monsieur Le Recteur de l'Académie de Nice
Rectorat de Nice
53 avenue Cap de Croix
06181 NICE

Objet: Contribution à la Vie Etudiante et au Campus (CVEV)

Monsieur Le Recteur,

La mise en application de la loi ORE conduit en cette rentrée à ce qu'il soit demandé aux fonctionnaires stagiaires de verser 90 euros au titre de la Contribution à la Vie Étudiante et au Campus (CVEC), préalablement à leur inscription à l'ESPE pour l'année scolaire 2018-2019. Pour la CGT Educ'Action, sans revenir sur le fait que la CVEC est injuste pour tous-tes les étudiant-e-s, il n'est pas acceptable d'exiger ce financement de la part des fonctionnaires stagiaires.

D'une part, nos nouveaux-elles collègues ne percevront leur première paye que fin septembre. Ensuite, l'entrée dans le métier entraînant -la plupart du temps- de la mobilité, ils vont devoir assumer un nouveau logement et leur déménagement, ce qui, à ce jour, pose toujours beaucoup de difficultés pour certain-e-s d'entre eux. Il faut ajouter à cela de nombreux frais liés à leur prise de fonction.

D'autre part, nous considérons que cette CVEC, qui consiste indirectement pour les fonctionnaires stagiaires à financer leur année de formation, devrait être prise en charge par l'employeur au même titre que les droits d'inscription à l'ESPE.

C'est pourquoi, nous vous demandons d'étudier toutes les possibilités (exonération totale, prise en charge de la CVEC par le rectorat ou le ministère) afin que les fonctionnaires stagiaires soient exonérés de cette contribution.

Veillez agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations syndicales,

Nice, le 15 septembre 2018

Olivier GERARD
Secrétaire académique de la CGT Educ'Action de Nice

CGT Educ'Action de l'Académie de Nice
06.62.01.08.93
nice@cgteduc.fr